



Rapport annuel 2021-2022 sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles, administrés par les réseaux Agriconseils

Déposé au MAPAQ le 15 septembre 2022

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada  Québec 

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org
Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca
Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

Guide administratif PSC 2018-2023
Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-63-9 (version numérique PDF)

2022 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils.....	6
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec.....	8
Liste et composition des réseaux Agriconseils.....	9
Le Programme services-conseils.....	10
Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises.....	10
● Clientèle admissible.....	10
● Projets admissibles.....	10
● Cheminement des demandes.....	10
Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises.....	11
● Clientèle admissible.....	11
● Projets admissibles.....	12
● Cheminement des demandes.....	12
Le PSC en chiffres.....	13
Accueil et référence.....	13
Entreprises participantes.....	14
Nouvelles entreprises participantes.....	15
Aides financières remises.....	15
Utilisation des services-conseils par les entreprises.....	17
Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises.....	18
Les conseillers agricoles.....	19
Annexes.....	20

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et des partenaires du secteur agricole.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires :

- favorisent leur croissance;
- leur permettent une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures;
- servent à appuyer les gestionnaires et les guident dans la conduite de leurs affaires;
- répondent à leurs besoins particuliers tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils pour l'année 2021-2022.

Les réseaux Agriconseils sont présents dans les treize régions de la province. Ils sont mandataires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils. Ils participent également au développement et à la promotion des services-conseils au niveau régional et provincial.

Selon les priorités de leur territoire, les réseaux Agriconseils proposent une offre d'aide financière pour différents services-conseils. Ils aident les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires artisans à trouver les services dont ils ont besoin, parmi ceux qu'offrent diverses entreprises locales (conseillers) et subventionnent ceux-ci à la hauteur de 50 % à 85 %.¹

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires artisans. Elle couvre les principaux domaines suivants : la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement. Ce sont ces domaines qui sont présentés dans les pages qui suivent.

¹ Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2018-2023, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, selon une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

La Coordination services-conseils

La mission de la Coordination services-conseils (CSC) est de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, gestion et techniques de production.

Pour ce faire, la CSC soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des treize réseaux Agriconseils.

Plus précisément, les principaux mandats qui lui sont confiés consistent à :

- assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

En 2021-2022, la CSC a déployé la **plateforme Web pour la complétion de l'Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires**. L'outil permet d'alléger l'administration des ententes par les réseaux Agriconseils et de faciliter la mise à jour du **Répertoire des conseillers**, disponible depuis le printemps 2022 via le www.agriconseils.qc.ca. Ce répertoire offre à la clientèle agricole un moteur de recherche avec filtres pour trouver des services-conseils adaptés à leurs besoins et leur propose une liste de dispensateurs appropriés.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils.

Plus précisément, la CSC doit :

- réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

En 2021-2022, **deux nouvelles cellules de mentorat** se sont ajoutées à celles déjà en place (Phytoprotection et Bovins de boucherie), soit : Irrigation et Horticulture. Le service en irrigation couvre l'irrigation au champ et les cultures abritées. Le service en horticulture couvre les petits fruits, les légumes, l'horticulture biologique, les vignes, les pommes et les pommes de terre. Le volet irrigation des cultures comprend aussi la formation de 4 futurs mentors. Neuf conseillers d'expérience ont été sélectionnés et formés pour être mentors dans le cadre de ces nouveaux projets.

Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre des informations en complément de celles présentées dans ce document.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les treize réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le **1 866 680-1858**.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- de réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du PSC;
- d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont principalement composés de producteurs agricoles, auxquels se joignent des représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le [tableau 1](#) présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Mychel Tremblay	Christine Plante	8
Bas-Saint-Laurent	Nathalie Lemieux	Corine Pelletier	9
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Sylvain Laquerre	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	9
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	11
Estrie	François Bourassa	Pauline Samson	10
Gaspésie-Les Îles	Michèle Poirier	Sara Mc Innes	7
Laurentides	Yvon Gemme	Louissette Rougeau	7
Mauricie	René Perreault	Jacynthe Lampron	9
Montérégie	Serge Beaulieu	Isabelle Duquette	11
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Katéhé Traoré	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Étienne Barette	Bruno Girard	11

¹ Au 31 mars 2022.

Le Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC) a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le PSC se décline en 4 volets. Ce rapport traite uniquement des deux premiers :

- Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées.

Clientèle admissible

- Entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale
- Relève agricole
- Entreprises en démarrage
- Regroupements d'entreprises

Projets admissibles

Pour être admissibles, les services-conseils offerts par des dispensateurs reconnus par les réseaux Agriconseils doivent correspondre aux thématiques et aux domaines d'intervention inscrits au [tableau 2](#).

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- elles répondent aux objectifs du PSC;
- elles répondent aux objectifs de l'entreprise;
- faisabilité, réalisme et coût du projet.

Tableau 2 : Domaines et thématiques d'intervention du PSC

Domaine d'intervention	Thématique d'intervention
Agroenvironnement	<ul style="list-style-type: none">Pratiques agroenvironnementales
Gestion	<ul style="list-style-type: none">GestionSoutien aux gestionnaires
Technique	<ul style="list-style-type: none">Pratiques culturellesPratiques d'élevage
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none">TransformationMise en marché de proximité

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le PSC dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le [tableau 3](#) présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du PSC
Agroenvironnement	15 000 \$
Gestion	20 000 \$
Technique	15 000 \$
Valeur ajoutée	5 000 \$

Le cumul d'aide financière accordé peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du programme, à l'exception de la clientèle répondant à la définition de relève et démarrage ainsi que pour les entreprises de production biologique ou en conversion vers la production biologique, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.

Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement.

Clientèle admissible

- Entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale
- Relève agricole
- Entreprises en démarrage
- Regroupements d'entreprises
- Dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils

La réalisation et l'organisation de ces journées d'information et de diffusion s'effectuent par des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils ou d'autres organismes reconnus admissibles à titre de requérants de l'aide financière.

Projets admissibles

- Activités de sensibilisation et de diffusion d'information
- Activités de codéveloppement des entreprises

De plus, les projets doivent être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#), à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aide financière dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

L'aide financière maximale du volet 2 du PSC est de 3 000 \$ par projet d'activité d'information, de diffusion et de sensibilisation. Pour les rencontres de codéveloppement, un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres est prévu au programme.

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- elles répondent aux objectifs du PSC;
- elles répondent aux objectifs de l'entreprise;
- faisabilité, réalisme et coût du projet.

Le PSC en chiffres

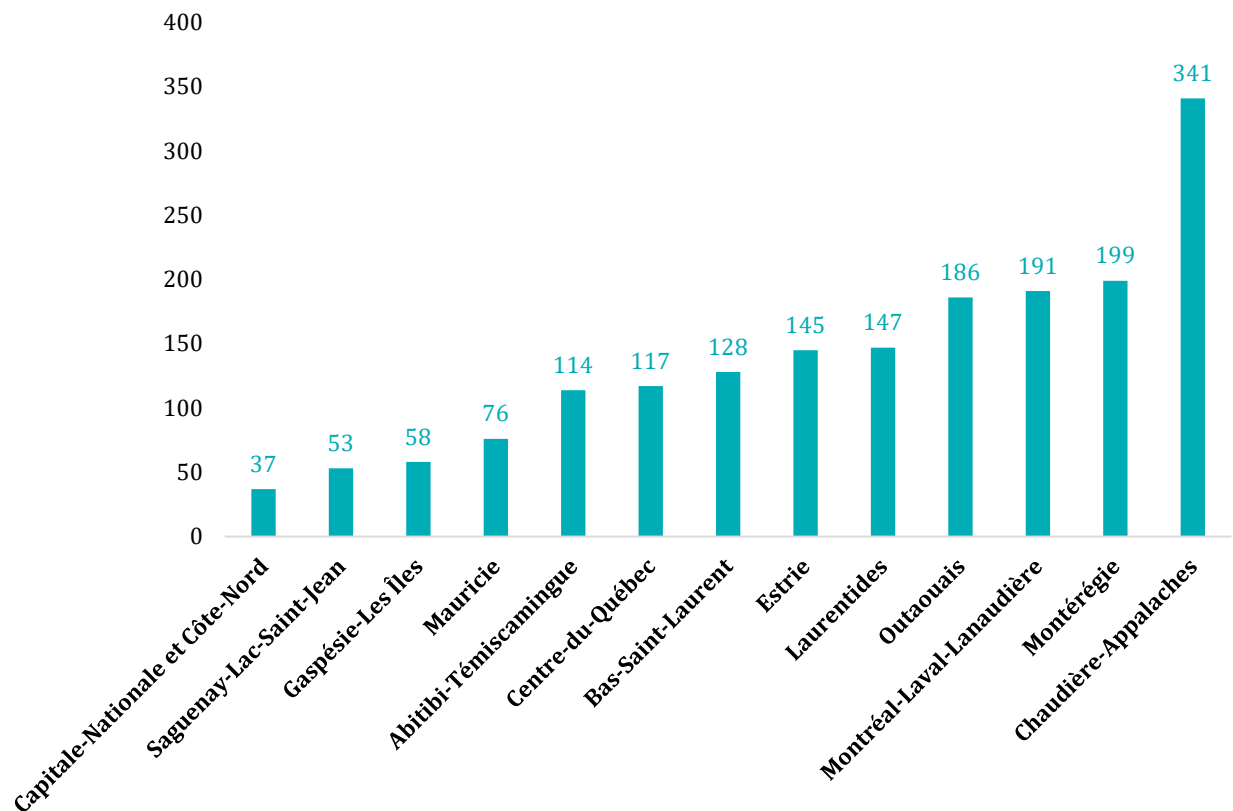
Accueil et référence

Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur proposent également des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2021-2022, les réseaux Agriconseils ont effectué **1 792 services d'accueil et de référence**. L'inscription du nombre d'accueils a **augmenté de 22 %** par rapport à la précédente année. Les réseaux Agriconseils sont conscients de l'importance de saisir cette information compte tenu du rôle des réseaux Agriconseils à titre de guichet unique d'information sur les services-conseils de 1^{re} ligne.

Le **graphique 1** ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.

Graphique 1 : Interventions d'accueil et de référence effectuées par les réseaux Agriconseils en 2021-2022

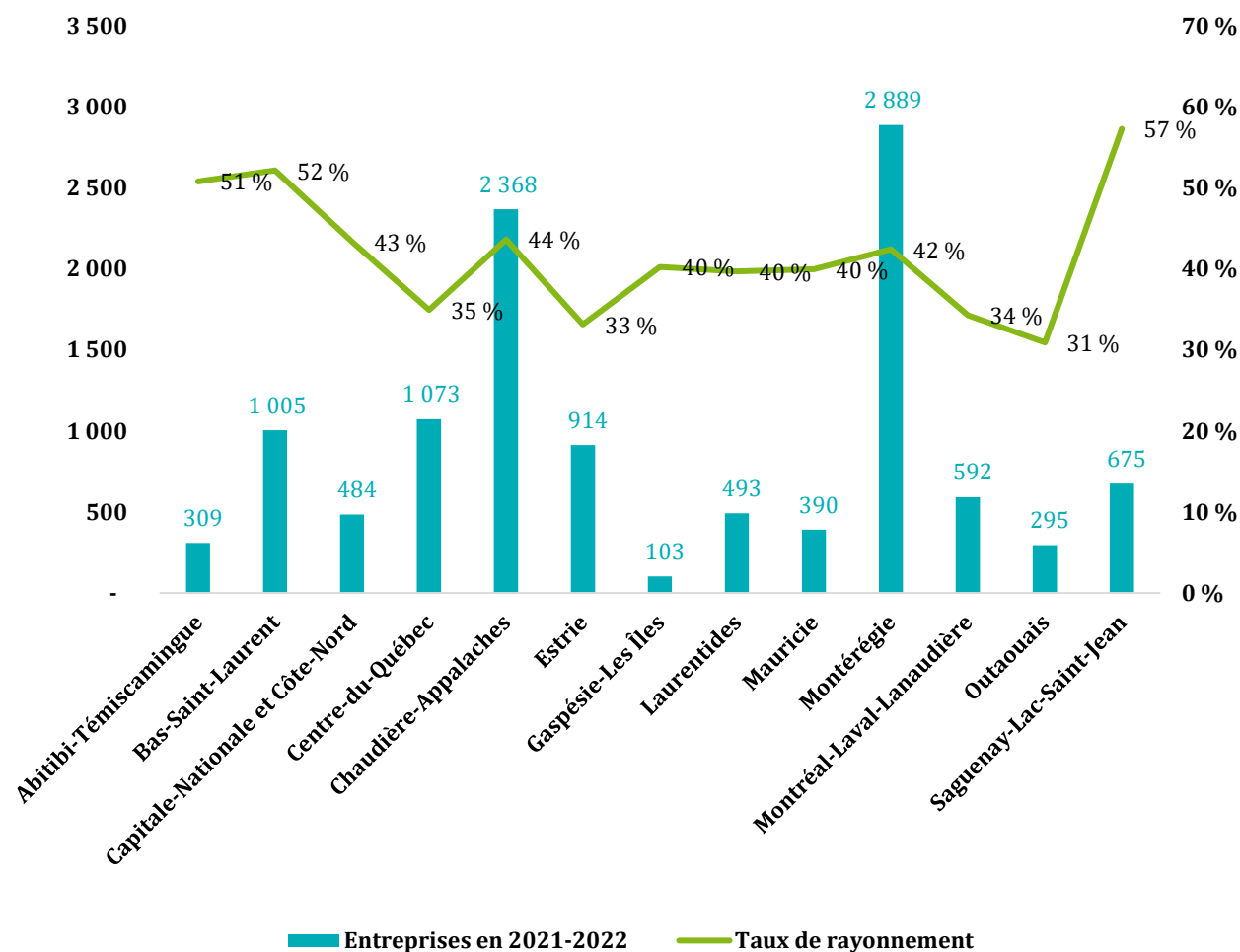


Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC présente une certaine stabilité depuis quelques années. Plus de 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des trois dernières années. En 2021-2022, **11 590 entreprises** ont bénéficié du volet 1 du PSC comparativement à 10 939 l'année précédente, ce qui représente une légère augmentation.

Le **graphique 2** présente le nombre d'entreprises agricoles ainsi que le taux de rayonnement par région, pour l'année 2021-2022. Au niveau provincial, le **taux de rayonnement pour la dernière année est de 41 %**, selon les informations fournies par le MAPAQ, au 31 mars 2022. Le taux de rayonnement est le nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires ayant utilisé un service-conseil individuel par le biais du PSC comparé au nombre d'entreprises totales, exprimé en pourcentage.

Graphique 2 : Adhésion des entreprises agricoles au PSC en 2021-2022



Nouvelles entreprises participantes

Chaque année, des entreprises utilisent le PSC pour la première fois. L'identifiant utilisé pour le PSC est le numéro d'identification ministériel (NIM). Il est important de préciser que dès qu'une entreprise change de NIM et obtient de l'aide financière du PSC, elle est considérée comme étant une nouvelle entreprise bénéficiaire et ce, même si elle avait reçu de l'aide financière avec un autre NIM depuis 2018. Il nous est impossible d'exercer un suivi par rapport aux entreprises qui changent de NIM, quel que soit la raison du changement.

Le [tableau 4](#) présente le nombre de NIM qui en sont à leur première aide financière dans le cadre du PSC 2018-2023, pour les 2^e, 3^e et 4^e année du programme. L'année 1 n'apparaît pas puisque l'on considère que toutes les entreprises ayant bénéficié du PSC en 2018-2019 en étaient à leur première fois.

Tableau 4 : Nombre de nouveau NIM ayant bénéficié du PSC 2018-2023

Année financière	Nombre de nouveaux NIM
2019-2020	2 263
2020-2021	1 819
2021-2022	2 039

Aides financières remises

L'aide financière remise par l'entremise du PSC 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différents domaines cités précédemment. Les producteurs et les transformateurs artisans bénéficient de services-conseils de façon individuelle mais participent aussi à des interventions collectives (journées d'information et activités de codéveloppement) dans le but d'accroître leurs bonnes pratiques entrepreneuriales. Les activités de codéveloppement sont une nouveauté dans le programme. Elles permettent aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, **32,5 M\$** ont été remis en aide financière pour l'ensemble des domaines du PSC. Le [tableau 5](#) présente les aides financières remises depuis le début du PSC, par domaine.

Tableau 5 : Aides financières remises depuis le début du PSC, par domaine

Domaine	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement	11,5 M\$	12,2 M\$	10 M\$	9,5 M\$
Gestion	7,5 M\$	6,6 M\$	6,8 M\$	5,8 M\$
Technique	5,5 M\$	5,8 M\$	5,2 M\$	4,5 M\$
Valeur ajoutée	324 727 \$	228 158 \$	177 379 \$	102 700 \$
Initiatives stratégiques	6,2 M\$	5,5 M\$	5,7 M\$	5,5 M\$
Collaboration interprofessionnelle	238 688 \$	213 872 \$	218 647 \$	133 556 \$
Activités collectives	327 870 \$	250 107 \$	564 480 \$	460 969 \$
Total	32,5 M\$	30,7 M\$	28,9 M\$	26,1 M\$

Les montants d'aide financière relatifs aux initiatives stratégiques du [tableau 5](#) sont détaillés dans le [tableau 6](#), ci-dessous.

Tableau 6 : Initiatives stratégiques remises depuis le début du PSC

Initiative stratégique	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire	366 598 \$	386 324 \$	348 157 \$	208 756 \$
Agroenvironnement – bonification action santé des sols	474 469 \$	475 399 \$	402 804 \$	341 756 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils du secteur biologique	1 325 689 \$	1 212 116 \$	1 046 583 \$	891 396 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils en production bovine pour les entreprises adhérentes au PATBQ	116 384 \$	140 687 \$	160 306 \$	159 627 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils pour la clientèle relève et démarrage	3 006 506 \$	2 349 090 \$	1 841 756 \$	976 309 \$
Bonification des services-conseils du Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et à l'efficacité énergétique	455 805 \$	439 855 \$	1 208 227 \$	2 150 463 \$
Mesure de réduction des risques de pesticides	20 176 \$	19 434 \$	196 567 \$	273 415 \$
Mesure de soutien pour le bleuets nain	0 \$	0 \$	44 050 \$	41 161 \$
Mesure soutien réduction du plomb en acériculture	0 \$	14 486 \$	42 742 \$	0 \$
Mesure de soutien pour les tensions parasites	16 807 \$	16 197 \$	0 \$	0 \$
Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)	463 101 \$	497 663 \$	469 612 \$	504 418 \$
Total	6 245 536 \$	5 551 251 \$	5 760 804 \$	5 553 290 \$

Tout comme l'an dernier, l'initiative stratégique la plus sollicitée est la bonification pour la clientèle qui se qualifie à titre de relève et démarrage. Suit la bonification des services-conseils pour la clientèle œuvrant en production biologique.

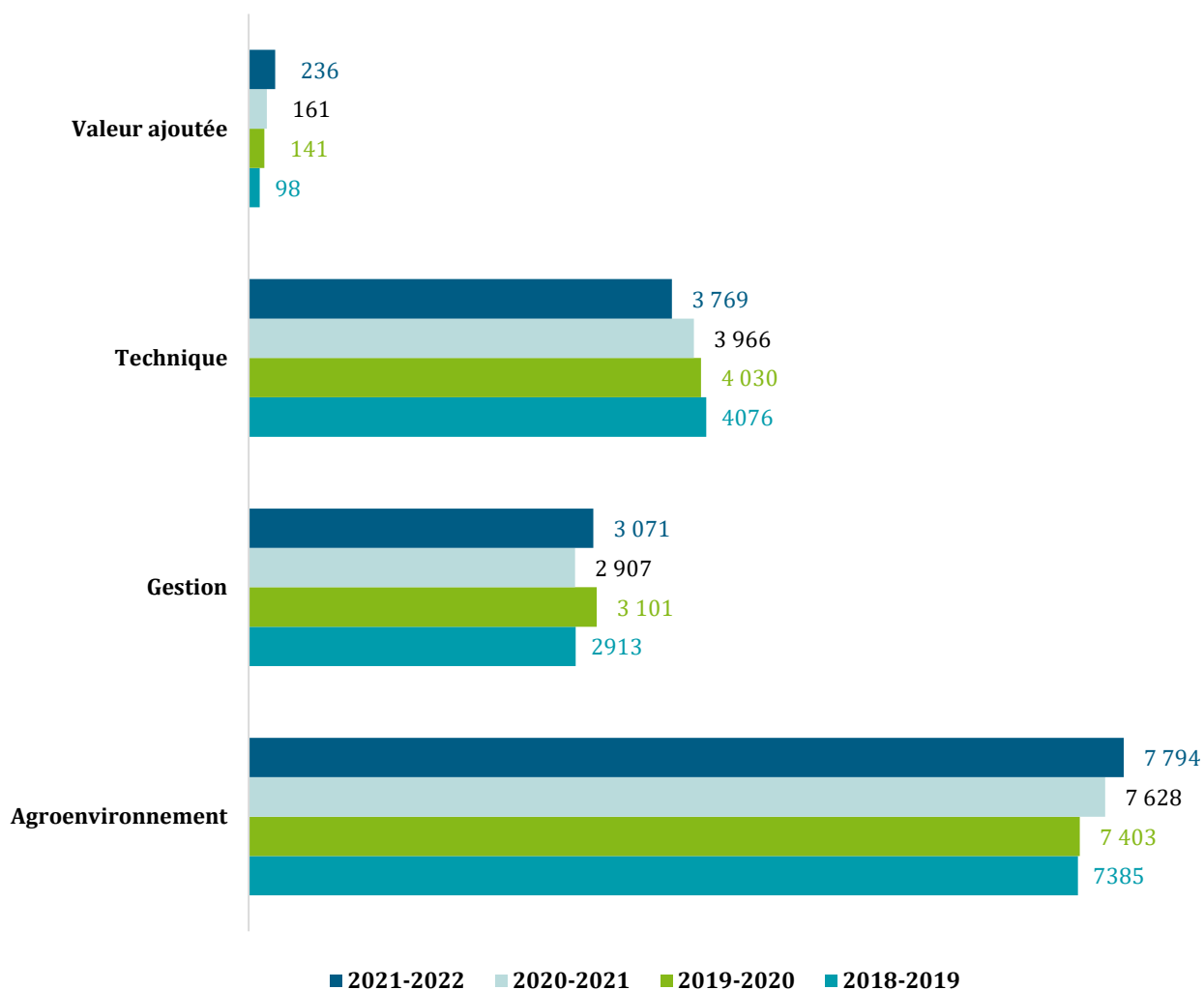
Le plan de soutien aux investissements pour l'adaptation en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique terminera en mars 2023. L'ensemble des investissements doivent conséquemment être effectués avant cette date. Nous constatons un certain ralentissement pour cette bonification puisque plusieurs entreprises en sont déjà à l'étape de la réalisation des améliorations (à la suite des services-conseils reçus).

La mesure de réduction du plomb en acériculture a pris fin en mars 2021, ce qui explique qu'aucun montant n'a été remis en 2021-2022.

Utilisation des services-conseils par les entreprises

L'adhésion des entreprises agricoles aux différents domaines du PSC est un indicateur important pour la communauté agricole. Le [graphique 3](#) présente cette information pour les quatre années du PSC.

Graphique 3 : Nombre d'entreprises par domaine



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le [tableau 7](#) présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région. À la suite de la baisse importante constatée en 2020-2021, les montants remis pour ces activités en 2021-2022 sont légèrement à la hausse.

Tableau 7 : Nombre de participants aux différentes activités et montant versé au volet 2 du PSC, par région, en 2021-2022

Région	Nombre d'activités	Nombre de participants	Montant versé
Abitibi-Témiscamingue	12	162	10 678 \$
Bas-Saint-Laurent	7	260	13 871 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	14	701	16 371 \$
Centre-du-Québec	22	1 393	43 261 \$
Chaudière-Appalaches	37	3 808	80 419 \$
Estrie	16	1 034	32 548 \$
Gaspésie-Les Îles	14	241	16 540 \$
Laurentides	7	661	18 582 \$
Mauricie	9	1 743	18 132 \$
Montérégie	24	3 745	53 564 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	3	382	5 197 \$
Outaouais	2	37	4 000 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	208	14 622 \$
Total	173	14 375	327 870 \$

Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2022, **2 149 conseillers** ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'offrir des services-conseils financés dans le cadre du PSC (source : Prextra).

Le **graphique 4** indique la spécialisation des conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils. Les principaux professionnels qui œuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes et les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Graphique 4 : Professions ou spécialisations des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils, au 31 mars 2022

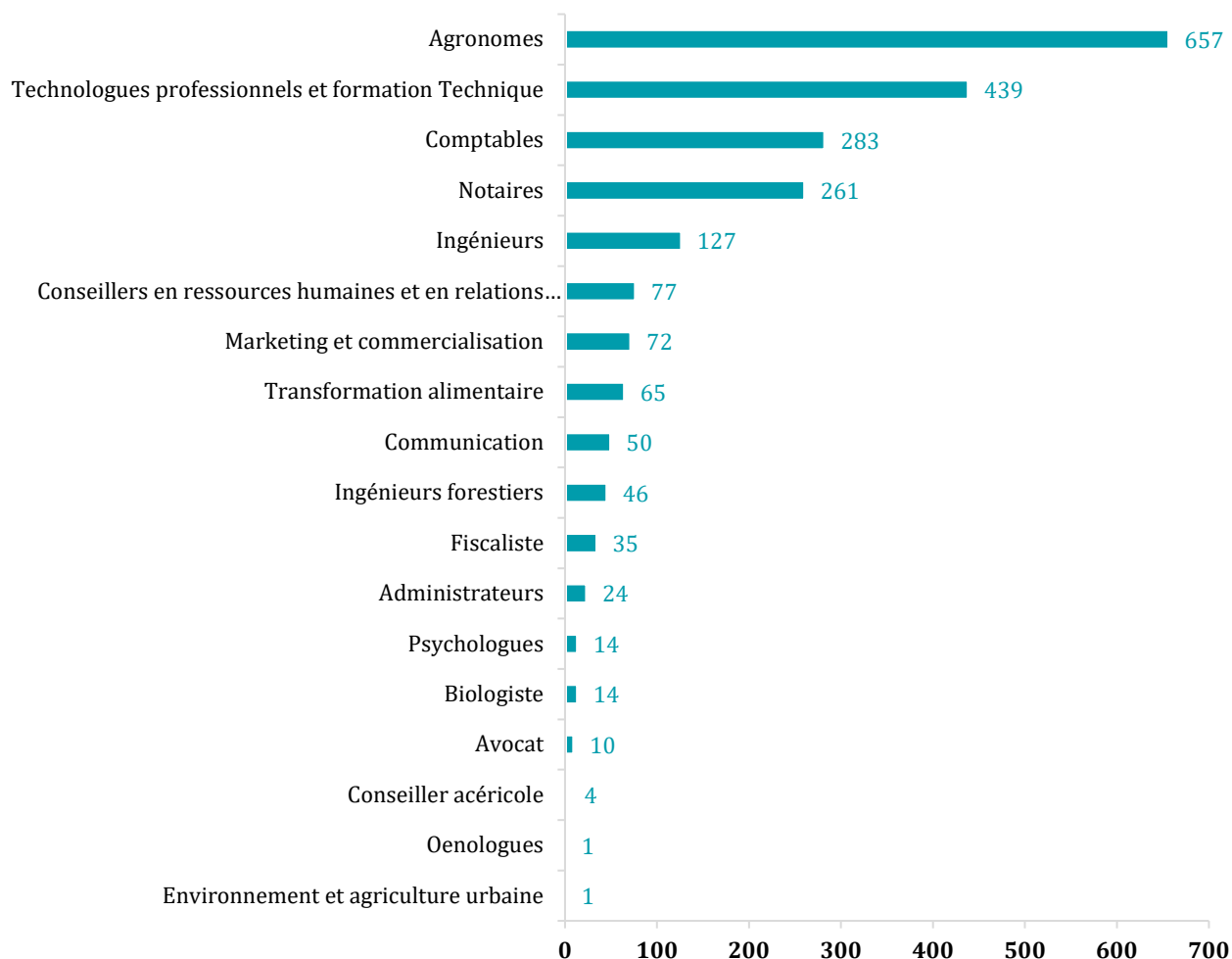


Tableau 1 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2021-2022, par région

Région agricole	2021-2022		
	Nombre total d'entreprises ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Abitibi-Témiscamingue	608	200	33 %
Bas-Saint-Laurent	1 925	642	33 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 113	225	20 %
Centre-du-Québec	3 067	613	20 %
Chaudière-Appalaches	5 411	1 711	32 %
Estrie	2 748	567	21 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	256	67	26 %
Laurentides	1 235	267	22 %
Mauricie	973	237	24 %
Montérégie	6 796	2 236	33 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 725	275	16 %
Outaouais	959	169	18 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 178	487	41 %
Total	27 994	7 696	27 %

1 Source : Données MAPAQ | Portail de l'Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

Tableau 2 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2021-2022, par type de production

Type de production	2021-2022		
	Nombre d'entreprises au Québec ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Production animale			
Avicole (œufs, poulets, dindons)	1 009	205	20 %
Bovine (incluant veaux lourds)	3 028	740	24 %
Laitière	5 302	2 705	51 %
Ovine	518	118	23 %
Porcine	1 349	463	34 %
Production végétale			
Fourragère	1 672	235	14 %
Fruitière	1 523	617	41 %
Grandes cultures	5 108	1 850	36 %
Horticole	517	84	16 %
Maraîchère	1 610	443	28 %
Serricole	520	45	9 %
Autres productions agricoles³	5 838	191	3 %
Total	27 994	7 696	27 %

1 Source : Données MAPAQ | Portail de l'Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au type de production de l'ensemble du Québec.

3 Les autres productions comprennent : acériculture, apiculture, aquaculture en eau douce et en eau marine, autres sources de revenu, bois, caprins, champignons, chevaux.

Tableau 3 : Répartition des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2021-2022, selon les types de culture

Type de culture	2021-2022		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Céréales et protéagineux	265 203	152 862	58 %
Fruits et légumes	118 516	68 972	58 %
Maïs ensilage	59 229	31 514	53 %
Maïs-grain	426 904	223 279	52 %
Pâturages	172 132	70 938	41 %
Prairies	705 730	335 899	48 %
Soya	346 570	180 333	52 %
Autres cultures ³	306 539	55 428	18 %
Total	2 400 823	1 119 225	47 %

1 Source : Données MAPAQ | Portail de l'Entrepôt de données ministérielles EDM, CFE2014). Fiche 2014 d'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues..

2 Pourcentage des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport aux superficies des types de culture pour l'ensemble du Québec.

3 Les autres cultures comprennent : acériculture, autres superficies (sans les autres superficies non-cultivées, boisés, terre en friche).

Tableau 4 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière du PSC – domaine agroenvironnement en 2021-2022 et nombre d'heures de services-conseils indiquées au plan d'action, selon les catégories d'intervention¹

Catégorie d'intervention	2021-2022		
	Nombre		Moyenne ²
	entreprises	heures	
PAA	2 399	n.d. ³	-
Mise à jour du plan d'action	2 430	n.d. ³	-
Total de l'accompagnement et suivi et des évaluations détaillées et ciblées	7 379	115 849	15,7
Accompagnement et suivi	7 299	112 439	15,4
• Gestion des matières fertilisantes	4 645	24 119	5,2
• Santé et conservation des sols	4 976	38 860	7,8
• Gestion de l'eau	764	2 246	2,9
• GIEC :	4 146	38 061	9,2
▪ Biodiversité	229	1 173	5,1
▪ Adaptation aux changements climatiques et GES	1 737	7 979	4,6
Total des évaluations détaillées et ciblées	238	3 410	14,3
• Évaluation — État des sols	96	1 471	15,3
• Évaluation — GIEC	87	751	8,6
• Évaluation — Résidus végétaux	0	0	0
• Évaluation — Eaux usées	7	256	36,6
• Évaluation — Changements climatiques	2	57	28,5
• Évaluation — Émission GES	46	876	19,0

1 Il n'est pas possible de présenter les heures par action puisqu'à partir de 2021-2022, les heures étaient compilées par thématique et non plus par action.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

Tableau 5 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique pour 2021-2022

	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit ¹		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
2021-2022	PSC – domaine agroenvironnement :	7 739	80 883	10,5	6 548	29 972	4,6
	• Gestion des matières fertilisantes	6 533	16 588	2,5	4 337	7 503	1,7
	• Santé et conservation des sols	6 918	34 312	5,0	4 628	10 711	2,3
	• Gestion de l'eau	4 157	5 923	1,4	1 107	1 241	1,1
	• GIEC	6 374	18 135	2,8	4 115	7 798	1,9
	• Biodiversité	2 499	3 169	1,3	874	1 031	1,2
	• Adaptation aux changements climatiques et GES	2 756	2 756	1,0	1 688	1 688	1,0
	• Évaluation — État des sols	2 895	2 895	1,0	228	228	1,0
	• Évaluation — GIEC	377	377	1,0	143	143	1,0
	• Évaluation — Résidus végétaux	41	41	1,0	21	21	1,0
	• Évaluation — Eaux usées	107	107	1,0	19	19	1,0
	• Évaluation — Changements climatiques	61	61	1,0	10	10	1,0
	• Évaluation — Émission GES	149	149	1,0	64	64	1,0
	Programme Prime-Vert	5 081	21 123	4,2	1 312	3 318	2,5
	Non subventionnée	6 286	52 928	8,4	1 590	5 039	3,2
Toutes les catégories	7 793	158 564	20,3	6 711	38 814	5,8	

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 